

À SUIVRE...

# Bataille de trottoirs à Montorgueil



Rue Montorgueil, les riverains exigent que, conformément à la loi, le trottoir soit dégagé sur une largeur d'un mètre soixante marquée par cloutage, permettant le passage de deux fauteuils roulants.

Les fléaux parisiens : l'insécurité, la prostitution, la drogue ? Vous n'y êtes pas, il s'agit des terrasses qui s'étalent sans vergogne et créent des nuisances sonores. A Montorgueil, les riverains sortent leur double mètre. Ils exigent que, conformément à la loi, le trottoir soit dégagé sur une largeur d'un mètre soixante marquée par cloutage, permettant le passage de « deux fauteuils roulants qui se croisent ». Au cas où. Les bars et commerces de bouche ont mandaté un avocat pour disposer de toute la largeur du trottoir, arguant du fait que la rue Montorgueil est piétonne. « Il y a une clinique, un parking, des livraisons, la chaussée est très encombrée, donc dangereuse ! », s'indigne Gilles Pourbaix,

de l'association Accomplir, membre du réseau Vivre Paris !, qui défend les droits du piéton menacé. « La ville donne des autorisations parfois abusives, poursuit Pourbaix. Par exemple, au 15, rue de Réaumur, elle vient d'admettre une terrasse qui ne respecte pas la loi contre l'avis du maire du 2<sup>e</sup>. »

La Ville joue l'apaisement et promet la révision de la charte. « C'est trop facile, proteste Gilles Pourbaix, les clients nous gênent puis rentrent ensuite dormir dans leur quartier silencieux. » Les associations antibruit font du barouf et sont reçues par Delanoë. Les riverains amoureux des terrasses sauront-ils se fédérer à leur tour pour leur couper le sifflet ?

■ Katia Pecnik